



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 095-219504479-20240703-202422-DE



2024 - 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03/07/2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,  
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON,

Ont donné pouvoir : Frédéric MARCHAND à Martine GERBER  
Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON  
Marion LIPAROTI à Benoît COQUILLARD

Absent : Antonio DA COSTA

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désigné(e) comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

### **OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION N°24-05480 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'AGENT DU CIG POUR MISSION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée :

De la mise à disposition d'un agent du CIG dans les conditions définies par la convention n°24-05480, conformément aux dispositions des articles L452-40 à L452-48 du CGFP.

Le conseil,

VU la proposition relative à la convention n°24-05480, pour la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'assistance informatique,  
Et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER

La convention 24-05480 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour Extrait conforme au Registre

Jérôme OLIVIER,

Le Maire

Fait à Neuilly-en-Vexin, le 03/07/2024

